

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet
Chaufferie biomasse la Talaudière sur la commune principale de l'AIOT 20 ter Rue de la Chazotte
42350 LA TALAUDIÈRE.

La référence de votre dossier est A-3-5MGI95F0B et concerne une demande de type "une
déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et
pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/12/2023 à 11h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40225042700026**

Organisme : **INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE - INGENIERIE ET ORGANISATION**

Fonction : **ingénieur**

Personne morale

N° SIRET **55204695502957**

Raison sociale **ENGIE ENERGIE SERVICES**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Rue de la Provende

42390 VILLARS

Signataire

Qualité : **Directeur d agence**

Référent

Fonction : **responsable activités travaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie biomasse la Talaudière**

Description des activités :

Le projet consiste en la création d'une chaufferie biomasse (avec appoint gaz) qui alimentera en chaleur un réseau de chaleur créé sur la commune de la Talaudière. Cette chaufferie biomasse sera composée de deux chaudières bois de puissances thermiques unitaires (consommée sur PCI) 669 kW, et d'une chaudière gaz naturel d'une puissance thermique (consommée sur PCI) de 2725 kW, soit une puissance totale en chaufferie de 4063 kW PCI. La chaufferie comporte les parties suivantes: - silo aérien - chaufferie comprenant chaudières, traitement des fumées, carneaux de fumée, hydraulique etc. - 2 cheminées autoportantes - Un petit bureau / sanitaire

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

20 ter Rue de la Chazotte

42350 LA TALAUDIÈRE

X : 812385

Y : 6487139

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 4.063 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits sur sites sont les cendres issues de la combustion du bois. Les collecte des cendres se fera en big bags pour les cendre foyers et les cendres issues du système de filtration. La quantité des cendres produites sera de l'ordre de 15 tonnes par an.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 extincteurs à poudre de classe minimum 5A - 34 B. 2 extincteurs à eau pulvérisée (type 34B1 ou B2), 1 extincteur CO2 capacité 2kg. Dépot de sable d'au moins 0.1 m cube + pelle. Sprinklage intégré au système de convoyage.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours - des plans de locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours - Un système de détection auto d'incendie - Un système de détection gaz commandant 2 électrovannes et la coupure élec

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **15122257**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)